

Corinne Lepage réclame la suspension de Linky

Par [Jean-Claude Bourbon](#) le 06/04/2018

L'avocate met en avant le principe de précaution et réclame une étude approfondie.



Damien Meyer/AFP

précaution ».

Le feuilleton Linky continue. L'avocate et ancienne ministre Corinne Lepage doit annoncer, lundi 9 avril, le dépôt d'un recours amiable auprès du premier ministre, du ministre de la santé et du ministre de la transition écologique, pour suspendre le déploiement du compteur communicant d'Enedis, en mettant en avant « *l'application du principe de*

Aujourd'hui, dix millions de Linky ont déjà été installés et le distributeur en pose 30 000 par jour. L'objectif est d'arriver à 35 millions de compteurs à la fin 2021.

Demande d'une nouvelle étude

Corinne Lepage réclame « *une étude approfondie* » sur les effets du compteur sur la santé, en raison notamment de l'utilisation du courant porteur en ligne (CPL), qui permet de transporter de l'information à travers le réseau électrique.

En décembre 2016, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) avait pourtant publié une enquête concluant « *à une faible probabilité que l'exposition aux champs électromagnétiques émis par les compteurs engendre des effets sanitaires à court ou à long terme* ». Selon l'Anses, Linky n'émet pas plus d'ondes « *que d'autres équipements électriques déjà utilisés dans les foyers* », en citant par exemple les téléviseurs ou les tables de cuisson à induction.

Prudente, l'Anses tenait néanmoins à rappeler que ce jugement se fondait sur « *les données disponibles à ce jour* ». Un point repris par Corinne Lepage. « *Il y a vingt ans, les mêmes autorités sanitaires expliquaient que les ondes des téléphones portables n'étaient pas graves. Depuis, on s'est rendu compte que cela pouvait avoir des effets sur la santé et sur certaines personnes plus que d'autres* », explique-t-elle à la Croix.

Contrairement à beaucoup d'opposants à Linky, elle affirme ne pas vouloir dire « *a priori* » que le compteur est dangereux.

Une autre action judiciaire en ligne de mire

Corinne Lepage, affirme avoir reçu le soutien de plusieurs communes, dont Bondy (Seine-Saint-Denis), d'associations et de citoyens, comme la députée européenne écologiste Michèle Rivasi.

Selon elle, le gestionnaire du réseau de distribution aurait déjà accepté que le déploiement soit retardé dans certaines communes. Il se serait également engagé à ne pas poser le compteur chez les gens qui n'en veulent pas. L'avocate estime qu'au nom « *du droit de propriété et de l'égalité devant la charge publique* », Enedis doit faire la même chose dans toute la France.

En cas de rejet de la demande, ou après deux mois de silence des pouvoirs publics, Corinne Lepage menace de saisir le tribunal administratif.

Cette procédure s'ajouterait à l'action collective lancée par des avocats, qui affirment avoir déjà réuni à ce jour 3 031 plaignants. « *Nous lancerons le 5 juin une assignation d'Enedis à comparaître en référé dans onze tribunaux* », assure l'avocat Arnaud Durand, qui compte atteindre d'ici là les 5 000 demandeurs.

De son côté, l'ancienne ministre de l'environnement du gouvernement Juppé, entre 1995 et 1997, dit vouloir obtenir en référé « *des mesures contraignant Enedis à respecter, individuellement, la liberté de choix, le droit à la santé et la vie privée de chaque demandeur ayant décidé d'agir* ».

Un déploiement conforme aux prévisions

Chez Enedis, on affiche une certaine sérénité. Le gestionnaire du réseau électrique s'appuie sur les études sanitaires qui ont été faites et a reçu le soutien appuyé du gouvernement actuel sur ce dossier, ce qui n'avait pas forcément été le cas avant. Enedis rappelle également que le CPL est déployé dans de nombreux pays, comme l'Espagne, l'Italie, la Suède ou encore la Belgique.

Selon Bernard Lassus, le directeur du programme Linky, le déploiement du nouveau compteur est conforme aux prévisions, preuve que l'opposition n'est pas aussi forte que certains veulent l'accréditer. « *Après deux ans et demi de pose, nous avons même une journée d'avance par rapport à calendrier prévu* », souligne-t-il à *La Croix*. Le taux de réclamation (les personnes qui ne sont pas contentes de la pose) resterait stable, autour de 0,6 %. Le taux de refus, qui n'est plus communiqué, ne bougerait pas non plus.

Le groupe réfute en tout cas l'affirmation de Corinne Lepage, évoquant la possibilité de refuser le compteur. « *Nous essayons de faire en sorte que les choses se passent le mieux possible. Quand il y a trop d'hostilité ou d'agressivité vis-à-vis des poseurs, nous temporisons en reportant la pose* », assure Bernard Lassus.

Il y a quelques jours, le Sénat a rejeté deux amendements au projet de loi sur la protection des données personnelles, qui donnaient la possibilité de refuser la pose du compteur.

Jean-Claude Bourbon